

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation :  
08/02/2024

**SÉANCE DU 21 FEVRIER 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'affichage :  
07/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. Guy MICLO - M. Nicolas CHARNOT – M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Quentin GUYOD - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET**

<b>Absents excusés :</b>	<b>Procuration à :</b>
Mélanie BLEICHER	Mickaël RONDON
Alexanne CANAL	Jean KARLE
Sylvain HEIDET	Florent MONCHABLON

**M. Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet de la  
délibération**

**N° 05**

**PNRBV**

**Projet « Commerce  
des producteurs  
locaux » : « Le Parc,  
un espace de vie face  
au changement  
climatique, nos  
jeunes s'impliquent ».**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet, désigné en objet, et porté par notre structure ; il précise que notre projet a été labélisé par le PNRBV et qu'en conséquence il convient d'autoriser le Maire à signer la convention. Cette convention signée, 50 % du montant de l'aide sollicitée auprès du Parc nous sera versé et le solde sera versé en fin de projet après réception du bilan de l'opération. Notre projet a obtenu un impact score prévisionnel A (prévision de 108 kg de CO<sup>2</sup> rejeté).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention, ci annexée à la présente délibération, avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

